



## Direction départementale des territoires

Service Économie Agricole

Beauvais, le 30 MAI 2022

N° référence : Avis Préfète sur le projet de parc

d'activité du Pays de Thelle\_AC\_FL.odt

Vos références :

Affaire suivie par: sylvie.helbert@oise.gouv.fr

Téléphone: 03 64 58 16 33

Monsieur le Directeur Général,

En application des articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, le projet de création d'un parc d'activités économiques sur les communes de Belle-Église et Chambly a fait l'objet d'une étude préalable présentant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation collective agricole. Celle-ci a été soumise le 18 mars 2022 à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Les membres de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers ont émis un avis défavorable considérant :

- que de nombreuses interrogations ont été soulevées tant sur la faisabilité agronomique (sol remanié, proximité d'activités polluantes) que sur la rentabilité économique du projet au bout de 2 ans :
  - qu'il n'existe pas de visibilité sur la recherche de candidat à l'installation dans le secteur ;
- que des précisions doivent être apportées sur le foncier en propriété et sur le foncier en cours d'acquisition.

Au vu des observations formulées par les membres de la CDPENAF, j'émets donc un avis défavorable à l'étude préalable présentée au titre du projet de création d'un parc d'activités économiques sur les communes de Belle-Église et Chambly.

Monsieur le Directeur Général du Groupe ALSEI Groupe ALSEI 251 boulevard Péreire 75017 PARIS

03 64 58 16 33 prefecture@oise.gouv.fr 1 place de la préfecture - 60022 Beauvais cedex www.oise.gouv.fr Je vous invite en conséquence à modifier l'étude préalable suivant les remarques formulées dans l'avis de la CDPENAF ou à apporter tous les éléments permettant de justifier les mesures de réductions envisagées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

La Préfète,

Corinne ORZECHOWSKI